



MEMOIRE
TRAUMATIQUE
ET VICTIMOLOGIE

PROPOSITIONS EN 10 POINTS POUR AMÉLIORER LES SOINS DES VICTIMES DE VIOLENCES

COLLOQUE VIOLENCES ET SOINS Soins des victimes/Victimes des soins

le 5 novembre 2013 à l'Agoreine de Bourg la Reine 92340

Association Mémoire Traumatique et Victimologie

www.memoiretraumatique.org
colloque.violencesetsoins@gmail.com

Nous demandons dans le cadre d'une politique globale de lutte contre les violences et contre l'impunité des auteurs, et de protection de l'enfance et de toutes les victimes de violences :

1- Une vraie politique de santé publique concernant la prévention, le dépistage, la prise en charge et le soin des victimes de violences.

2- Une formation en urgence des professionnels de santé et de tous les autres professionnels qui interviennent dans la prise en charge des victimes de violences : pour les former à la réalité des violences, aux dangers que court la victime, à leurs repérages, aux conséquences sur la santé physique et psychique et à leurs dépistages, et à leurs traitements et prises en charge (cf les 20 incontournables), à l'orientation des victimes, sans oublier de les former dans le cadre médico-légal pour faire des certificats, des ITT et des expertises.

3- L'élaboration de recommandations de la Haute Autorité de Santé sur la prise en charge des victimes de violences et le traitement de leurs conséquences psychotraumatiques.

4- La mise en place par décret de centres de santé pluri-disciplinaires pour les victimes de violences (et pour les enfants témoins des violences domestiques, ainsi que pour les proches) accessibles pour toutes les victimes quelque soient leur âge, leur handicap, leur situation sociale et proposant des soins sans frais, et si nécessaire anonymes par des professionnels compétents et formés dans chaque département et une prise en charge globale : centre de crise, d'accueil, de traitement et d'accompagnement social, judiciaire et associatif (permanences sur place), de soutien, d'aide à l'orientation, proposant des groupes de paroles, des activités artistiques et corporelles de restauration personnelle, une information et une documentation.

5- Des campagnes d'information grand public sur les conséquences des violences et la possibilité de les traiter, des campagnes de prévention, et l'élaboration d'outils de prévention et d'information.

6- La création d'un observatoire national sur l'impact des violences et la prise en charge des victimes.

7- La mise en place d'enquête et de recherches sur les conséquences des violences sur la santé et sur les moyens de prévenir et de traiter ces conséquences.

8- La mise en place d'un centre d'accueil téléphonique d'expertise de conseil, d'orientation et de documentation pour les professionnels de la santé et tous les intervenants de la prise en charge.

9- La mise à disposition pour les victimes de violences d'un carnet de santé informatif indiquant l'origine traumatique de leur troubles pour éviter des prises en charge inadaptées et des diagnostics erronés, et permettant un travail en réseau de qualité.

10- La protection des professionnels de santé (vis à vis de la justice, et du conseil de l'ordre des médecins) qui signalent des maltraitances sur des mineurs ou des personnes vulnérables, et qui établissent des certificats médico-légaux pour des victimes de violences.